



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Grèce

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Grèce est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Ce descriptif inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 0 dollar à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 126 820 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026.

* [E/ICEF/2022/1](#).



Fondements du programme

1. Pays à revenu élevé et membre de l'Union européenne, la Grèce a réalisé des progrès notables dans l'amélioration du bien-être de sa population au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, les progrès socioéconomiques ont été freinés par la crise financière de 2008, qui a été suivie d'une dizaine d'années d'austérité. En 2017, la Grèce a investi 1 623 euros par habitant dans les soins de santé, soit plus d'un tiers de moins que la moyenne de l'Union européenne. Les dépenses ordinaires consacrées à l'éducation, qui représentent à 4,2 % du produit intérieur brut (PIB), sont parmi les plus faibles de l'Union européenne¹. Il est difficile d'évaluer le rendement des sommes investies, l'efficacité et l'équité des dépenses, notamment en tenant compte des questions relatives aux enfants, car l'évaluation de l'exécution du budget est limitée et l'engagement des parlementaires et des citoyens dans le processus budgétaire est faible². La contraction de 8,2 % du PIB enregistrée en 2020, du fait de la pandémie, devrait encore aggraver les difficultés économiques³.

2. Depuis 2015, la Grèce a accueilli plus d'un million de réfugiés et de migrants en provenance d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. À la fin de 2020, la population de réfugiés et de migrants se trouvant en Grèce était estimée à 121 000 personnes, dont 44 500 enfants ; environ 4 000 d'entre eux (93 % de garçons) étaient enregistrés comme des enfants demandeurs d'asile non accompagnés⁴. Depuis le début de l'année 2016, l'UNICEF apporte de l'aide humanitaire aux familles et aux enfants qui arrivent en Grèce, par l'intermédiaire d'une équipe détachée par le Bureau régional pour l'Europe et de l'Asie centrale. Cette expérience, des années d'engagement avec les parties prenantes nationales et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le pays [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la Santé (OMS)] et l'Union européenne ont conduit à un accord pour l'établissement d'un bureau de pays en 2020 et ont, en partie, permis d'obtenir des renseignements précieux pour le programme de coopération pour la période 2022-2026. Ce premier descriptif de programme de pays rend compte des différentes étapes de nombreuses années de collaboration.

3. L'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est résumée dans la Stratégie nationale pour une croissance durable et équitable pour la période 2018-2030 de la Grèce et reprise dans l'examen national volontaire de 2018. Les discussions en cours sur la stratégie de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant et l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant créent une forte dynamique pour faire avancer le programme sur les droits de l'enfant, l'équité et l'inclusion, ce qui ouvre la voie à des partenariats innovants et à des solutions politiques et budgétaires, pour le bien des deux millions d'enfants en Grèce.

4. Le Comité des droits de l'enfant a encouragé la Grèce à rendre accessibles davantage de données ventilées sur les enfants (ceux qui vivent dans la pauvreté ou qui sont handicapés, ceux qui sont issus de familles de réfugiés ou de migrants, ceux qui sont issus des communautés roms, ceux qui reçoivent des soins en institution,

¹ UNICEF, « Situation analysis of children and youth in Greece » (2020) ; Ministère des finances, Projet de planification budgétaire 2021, (2020).

² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Budgetary Governance in Practice: Greece » (2019).

³ Données de la Hellenic Statistical Authority (ELSTAT) sur le produit intérieur brut. Consultables à l'adresse suivante : <https://www.statistics.gr/en/statistics/-/publication/SEL84/->.

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et UNICEF.

ceux qui sont victimes de violences, ceux qui sont en situation de conflit avec la loi, ceux qui sont non scolarisés, ceux qui sont apatrides, etc.)⁵, ce qui constitue une condition préalable à l'élaboration de politiques tenant compte de l'équité. La correction de ces lacunes concernant les données permettra d'établir des objectifs d'inclusion sociale visant à fixer les orientations de l'action nationale en faveur des enfants.

5. La Grèce reste l'un des trois États membres de l'Union européenne où les enfants sont le plus exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale⁶, en dépit d'une diminution appréciable du taux relatif aux enfants exposés à ces situations, qui est passé de 37,8 % à 30,5 % entre 2015 et 2019 (le pays n'a toujours pas atteint l'objectif de 18 % fixé par l'Union européenne pour 2020)⁷. Par ailleurs, seules 7 % des ressources consacrées par le pays à la protection sociale (plus de 40 % des dépenses budgétaires publiques)⁸ ont été affectées aux prestations destinées aux familles avec enfants en 2018, contre 55 % pour les pensions de retraite⁹. Certes les réformes en cours visent à mieux cibler les personnes ayant besoin d'une aide en espèces, mais la disponibilité des services sociaux est toujours limitée.

6. Les enfants issus des communautés roms (dont le nombre est estimé à 104 210, répartis dans 76 zones d'installation)¹⁰ sont exposés de manière disproportionnée à la pauvreté et à d'autres formes de privation, ainsi qu'à de multiples formes de violence. L'enquête que l'Union européenne mène actuellement sur les Roms dans plusieurs pays permettra de définir le nouveau cadre stratégique de la Grèce visant à garantir l'égalité pour les membres de cette communauté, leur inclusion et leur participation, conformément au cadre stratégique correspondant de l'Union européenne pour la période 2020-2030.

7. Le système éducatif grec accueille environ 1,2 million d'enfants. Sur les 11 années de scolarité obligatoire, deux sont consacrées à l'enseignement préscolaire. Le taux de scolarisation actuel des enfants âgés de 4 à 6 ans est de 75 %, bien en deçà de l'objectif de 95 % fixé par l'Union européenne pour 2020. Dans l'enseignement primaire comme dans le secondaire, il y a un manque de moyens pédagogiques et les écoles situées dans des zones difficiles d'accès restent sous-équipées. Les résultats de l'apprentissage doivent être améliorés, car plus de 30 % des enfants âgés de 15 ans ont des résultats insuffisants en mathématiques, en lecture et en sciences. Dans ces deux derniers domaines, les performances des élèves sont en baisse depuis 2005¹¹. Les enfants issus des catégories socioéconomiques inférieures, des communautés migrantes ou des zones rurales affichent des performances plus faibles¹². Bien que l'accès à l'éducation soit gratuit, le système éducatif ne garantit pas l'égalité des chances, car les frais à payer de sa poche pour les cours de tutorat peuvent équivaloir jusqu'à un tiers des dépenses totales qu'une famille consacre à l'éducation. Ces cours de renforcement sont souvent nécessaires pour compenser l'inefficacité des mesures éducatives et les problèmes liés au manque de qualité de l'enseignement, et ils permettent également d'augmenter les chances d'obtenir une place dans une

⁵ Comité des droits de l'enfant, Liste de points concernant le rapport de la Grèce valant quatrième à sixième rapports périodiques (CRC/C/GRC/Q/4-6).

⁶ Eurostat, Enfants exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale (2020).

⁷ Commission européenne, « Investing in Children: Greece » (2014).

⁸ OCDE, « Budgetary Governance in Practice: Greece » (2019).

⁹ ELSTAT, système européen de statistiques intégrées sur la protection sociale : dépenses en matière de protection sociale (2018).

¹⁰ Ministère du travail et des affaires sociales, « Operational plan for the social integration of Roma people » (2017).

¹¹ OCDE, résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (2018) ; « Education policy outlook: Greece » (2020).

¹² OCDE, « Education Policy Outlook: Greece » (2020).

université de premier plan¹³. Les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement ne favorisent pas assez l'acquisition d'aptitudes et de compétences qui soient pratiques et adaptables en fonction des besoins du marché du travail. Les stéréotypes liés au genre semblent influencer sur le choix des domaines d'études des étudiants, tant dans l'enseignement professionnel qu'à l'université.

8. Les données estimées sur la scolarisation des enfants roms (57 %) et des enfants réfugiés ou migrants (42 %) montrent la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'éducation inclusive. Au cours de la période 2017-2018, environ 80 000 élèves handicapés ou nécessitant une éducation répondant à des besoins spéciaux étaient inscrits dans des écoles ordinaires, tandis que 11 000 étaient inscrits dans des écoles spécialisées¹⁴. Cependant, l'absence de données complètes empêche d'assurer un bon suivi des politiques d'éducation inclusive. Les pratiques non inclusives sont perpétuées par les règlements scolaires, ainsi que par les attitudes des professionnels de l'éducation, des parents et des communautés. Le manque de structures formelles de garde d'enfants avant l'entrée de ceux-ci à l'école (concernant environ 14 % des enfants âgés de 0 à 3 ans)¹⁵ constitue également un obstacle aux stratégies d'inclusion, en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés.

9. Si certains progrès ont été réalisés dans le cadre de l'initiative « Garantie pour la jeunesse » de l'Union européenne et grâce au cadre stratégique national dénommé « Youth '17-'27: Strategic Framework for the Empowerment of Youth », les résultats en matière d'éducation, d'emploi et d'inclusion sociale des jeunes en Grèce restent en deçà des objectifs fixés dans les plans existants. En 2019, 35,2 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans (dont 37,1 % de femmes) étaient au chômage, soit plus du double de la moyenne de la zone de l'Union européenne (15 %) ; 12,5 % des personnes de cette tranche d'âge étaient déscolarisées et sans emploi ni formation¹⁶, avec presque autant d'hommes que de femmes¹⁷, ce qui est également supérieur à la moyenne de la zone (10,1 %). L'enseignement technique et la formation professionnelle n'attirent toujours pas beaucoup de personnes (15 % des hommes et 11 % des femmes âgés de 15 à 24 ans)¹⁸. Dans l'ensemble, il faut une analyse plus approfondie des facteurs entravant l'autonomisation des filles et des jeunes femmes est nécessaire (objectif de développement durable n° 5), compte tenu de l'indice d'égalité de genre du pays (52,2 sur 100), le plus faible de l'Union européenne¹⁹.

10. Le potentiel des jeunes filles et garçons est encore largement inexploité : au moins la moitié des jeunes Grecs ne participent à aucune activité civique²⁰. Dans le même temps, leur bien-être psycho-émotionnel suscite des inquiétudes, puisque la proportion d'adolescents âgés de 11 à 15 ans présentant des sentiments pouvant être associés à une dépression majeure est estimée à 28 % ; les filles semblent être beaucoup plus touchées que les garçons²¹. La Grèce a la plus forte prévalence d'obésité infantile de l'Union européenne, avec 37 % des enfants et adolescents âgés de 5 à 19 ans²².

¹³ OCDE, « Education for a Bright Future in Greece » (2018).

¹⁴ Ministère de l'éducation et des affaires religieuses.

¹⁵ ELSTAT.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ UNICEF, « Situation analysis of children and youth in Greece » (2020).

¹⁹ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

²⁰ Direction générale de la communication de l'Union européenne, « Flash Eurobarometer 455: European Youth » (2017).

²¹ University Mental Health, Neurosciences and Precision Medicine Research Institute « Costas Stefanis » (2019).

²² UNICEF, « Situation analysis of children and youth in Greece » (2020).

11. En 2020, les institutions d'accueil ont accueilli environ 1 700 enfants privés de protection parentale²³ ; les filles sont généralement placées dans des établissements privés et les garçons dans des établissements publics. Fin 2020, 34 adolescents et 3 adolescentes étaient en détention, aucune donnée n'étant disponible sur les enfants en contact avec le système judiciaire en tant que témoins ou sujets de crimes. Aucune preuve anecdotique ne montre qu'il y a eu des cas d'abus et de violence contre les enfants dans les institutions fermées. Des cas de violence domestique et de discrimination ont été signalés par près de 4 900 femmes en 2019 et 817 plaintes de violence contre les enfants ont été enregistrées par les services d'assistance téléphonique au premier trimestre de 2020, mais il existe peu de données sur les violences contre les enfants²⁴. Les violences fondées sur le genre, sous toutes leurs formes, sont préoccupantes, notamment le mariage d'enfants (en particulier au sein des communautés roms) et la traite des enfants, ainsi que la cyberintimidation, qui touchent les filles de manière disproportionnée. Les services de protection de l'enfance sont fragmentés, manquent de normes de qualité unifiées et reposent sur des projets plutôt que sur des systèmes.

12. Une évaluation de la contribution de l'UNICEF à la réponse à la crise des migrants et des réfugiés en Grèce au cours de la période 2016-2019 a donné lieu à la recommandation de mettre en place un programme de pays de l'organisme, à l'intention de tous les enfants se trouvant en Grèce. De cette évaluation, il est ressorti qu'il importait : a) de planifier, de budgétiser et d'établir des statistiques au niveau national en tenant compte des questions de genre et en faisant une large place à l'équité ; b) de veiller à ce que les politiques et pratiques éducatives soient inclusives ; c) de protéger tous les enfants contre la violence, le placement en institution et l'exclusion sociale ; d) de mettre l'accent sur les jeunes marginalisés ; e) de promouvoir l'élaboration conjointe des programmes des organismes des Nations Unies et des programmes intégrée ou multisectoriels ; f) définir le rôle de l'UNICEF dans le contexte de la Grèce, qui est un pays à revenu élevé.

13. L'avantage comparatif de l'UNICEF réside dans son pouvoir normatif en matière d'élaboration de programmes centrés sur l'enfant. Cela est appuyé par son expérience organisationnelle dans la collecte de données axée sur l'équité, l'élaboration de politiques et les modalités de prestation de services. En Grèce, l'UNICEF a prouvé qu'il était un partenaire de confiance, capable de coopérer avec divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. C'est pour ces raisons que le Gouvernement grec lui a demandé d'établir une présence officielle dans le pays.

Priorités du programme et partenariats

14. Alors que l'UNICEF apportait une aide humanitaire liée à l'intervention pour les réfugiés en Grèce, le système de protection de l'enfance présentait des lacunes ayant des répercussions sur tous les enfants du pays. Le premier programme de coopération à part entière entre l'UNICEF et le Gouvernement grec porte sur le passage de la simple action humanitaire à des programmes de développement, permettant ainsi aux parties de commencer à s'attaquer aux obstacles systémiques à la pleine réalisation des droits de l'enfant en Grèce, le but étant de ne laisser aucun enfant de côté.

15. Le Gouvernement et l'UNICEF partagent une vision globale du changement dans laquelle, d'ici 2026, tous les enfants et les jeunes en Grèce réaliseront pleinement leurs droits à la protection, à un enseignement de qualité et à l'autonomisation et seront de plus en plus capables de contribuer en tant que citoyens actifs au programme

²³ Ministère du travail et des affaires sociales.

²⁴ UNICEF, « Situation analysis of children and youth in Greece » (2020).

d'équité, d'inclusion, de cohésion sociale et de développement durable. Cet objectif peut être atteint s'il existe de meilleures capacités nationales de planification et de mise en œuvre des politiques stratégiques dans les domaines suivants : a) la politique sociale et le suivi des droits de l'enfant ; b) un enseignement de qualité pour tous et une éducation inclusive ; c) la protection de l'enfance ; e) l'autonomisation des jeunes.

16. Le programme de pays proposé tient compte des idées centrales de la stratégie nationale pour une croissance durable et équitable pour la période 2018-2030 et sert de base au plan d'action national pour les droits de l'enfant. Il est conforme aux stratégies de l'Union européenne relatives aux droits de l'enfant et aux droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030, au cadre stratégique pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour la période 2020-2030, au Plan stratégique pour 2022-2025 de l'UNICEF et à son Plan d'action pour l'égalité des genres pour 2022-2025, et aux normes programmatiques et institutionnelles connexes. Conformément au bilan récemment transmis au Conseil d'administration sur les résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé, dans le cadre du programme universel de l'organisme pour les droits de l'enfant (E/ICEF/2021/26), l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies présentes dans le pays, à savoir le HCR, l'OIM, et l'OMS, afin de renforcer ce programme.

Politique sociale et suivi des droits de l'enfant

17. La vision à long terme du changement est la suivante : d'ici à 2026, les enfants et les jeunes, en particulier les plus marginalisés, bénéficient progressivement de politiques de protection sociale axées sur l'équité et inclusives, et des mécanismes de financement novateurs sont mis en place, sur la base de données fiables, et adoptés aux niveaux national et infranational, au profit des enfants. Cette composante du programme sera axée sur : a) le renforcement des capacités nationales et locales en matière de planification et de mise en œuvre des politiques et des services de protection sociale adaptés aux enfants ; b) l'exploitation des investissements publics et privés en faveur des enfants ; c) l'amélioration des systèmes nationaux de suivi des droits de l'enfant.

18. En coopération avec le Ministère du travail et des affaires sociales, l'UNICEF apportera son concours à la collecte de données et procédera à une analyse approfondie des vulnérabilités socioéconomiques des enfants et des familles, y compris les ménages dirigés par des femmes, afin de contribuer au prochain Plan d'action national de lutte contre la pauvreté, au moyen d'objectifs clairs et de ressources liées à la lutte contre la pauvreté touchant les enfants (objectif de développement durable n° 1). Un processus participatif permettra de faire en sorte qu'on tienne compte de la voix des familles, des jeunes et des enfants dans les politiques de protection sociale.

19. L'UNICEF s'associera au Ministère des finances pour évaluer le niveau et la composition des dépenses consacrées aux enfants, déceler les lacunes et chercher des mécanismes de financement novateurs pour rééquilibrer les effets de relance dus aux mesures budgétaires en les orientant vers des dépenses adaptées aux besoins des enfants afin d'atteindre les objectifs nationaux. Les analyses de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques consacrées aux enfants seront prioritaires dans tous les domaines d'activité relatifs aux programmes de l'UNICEF. Au niveau local, l'Initiative des villes amies des enfants, soutenue par l'UNICEF, constitue un point d'entrée pour la coopération en matière de budgétisation axée sur l'enfant et tenant compte des questions de genre, dans toutes les régions de la Grèce.

20. L'UNICEF s'associera au Ministère de la justice pour l'accompagner dans la planification des droits de l'enfant, en vue de l'harmoniser avec les priorités nationales et celles de l'Union européenne. Il travaillera en collaboration avec la Hellenic Statistical Authority pour rendre disponibles davantage de données ventilées. Il aidera à la production de données grâce à des recherches ciblées et contribuera à la définition et au suivi d'objectifs mesurables relatifs aux enfants et aux groupes vulnérables dans les plans nationaux de développement. Un système plus efficace de suivi des résultats liés aux enfants sera associé à un mécanisme de coordination pour veiller à ce que les contributions annoncées par le pays au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant se traduisent par des engagements, des budgets, la mise en œuvre et des rapports sectoriels.

Enseignement de qualité pour tous et éducation inclusive

21. La vision du changement à long terme est la suivante : d'ici à 2026, tous les enfants en Grèce, en particulier les plus vulnérables (issus de milieux socioéconomiques défavorisés, handicapés, issus de familles de réfugiés et de migrants, issus des communautés roms), garçons et filles, bénéficient d'un accès équitable à un enseignement de qualité et à une éducation inclusive (objectif de développement durable n° 4). Cette composante du programme est axée sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : a) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente, axée sur l'équité et fondée sur des données factuelles ; b) l'application de solutions garantissant l'accès de tous les enfants à un enseignement de qualité et doté de ressources suffisantes ; c) la lutte contre les attitudes sociales qui empêchent les approches équitables et inclusives.

22. En coopération avec le Ministère de l'éducation et des affaires religieuses, l'UNICEF appuiera la conception d'investissements éducatifs tournés vers l'avenir afin de remédier à la fragmentation tout en assurant l'adaptabilité du système à des contextes qui changent au fil du temps. S'il y a davantage de données ventilées de qualité, cela favorisera une planification et une allocation efficaces des ressources tout en s'attaquant aux goulets d'étranglement systémiques. Un examen des programmes scolaires, des règlements administratifs et des programmes d'éducation compensatoire existants dans une optique d'inclusion permettra de garantir que les enfants vulnérables puissent accéder et s'adapter aux établissements d'enseignement ordinaires. L'UNICEF donnera plus de poids au rôle des collectivités grâce à son Initiative des villes amies des enfants, en établissant des partenariats avec les écoles, les municipalités, les organisations de la société civile et les entreprises pour libérer le potentiel des initiatives locales et garantir un accès équitable à l'éducation continue. Les synergies et les investissements multipartites seront utilisés pour mobiliser des ressources afin d'équiper les écoles en matériel pédagogique et d'améliorer les infrastructures. L'UNICEF encouragera les formes d'apprentissage extrascolaires et mixtes axées sur le développement des compétences du XXI^e siècle et sur l'autonomisation des enfants et des adolescents en vue de leur donner les moyens de devenir des citoyens actifs à l'avenir. Il apportera également son concours à la mise en œuvre de la politique grecque d'enseignement préprimaire (Kypseli).

23. L'UNICEF soutiendra les initiatives de communication pour le développement et de changement social et comportemental visant à s'attaquer aux perceptions sociales qui rejettent le multiculturalisme, perpétuent l'exclusion et la ségrégation ou favorisent les stéréotypes de genre. Les messages relatifs à ces initiatives mettront en évidence le potentiel des filles et les vulnérabilités liées au genre, au statut ou au handicap. De nouveaux modèles de sensibilisation aux droits de l'enfant permettront de renforcer l'engagement des enfants et de mieux faire entendre leur voix.

Protection de l'enfance

24. La vision du changement à long terme est la suivante : d'ici à 2026, tous les garçons et les filles en Grèce sont mieux protégés contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation et bénéficient d'un meilleur accès à des services de protection de l'enfance équitables, qui tiennent compte des questions de genre et qui sont dotés de ressources suffisantes et durables, à une protection de remplacement équitable et à un système judiciaire adapté aux enfants. Cette composante du programme est axée sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes des systèmes de garde d'enfants ; b) l'élaboration de politiques centrées sur l'enfant et adaptées à celui-ci dans le cadre de la réforme du système judiciaire national, et la mise en œuvre de ces politiques ; c) la mise en place de systèmes intégrés de protection de l'enfance.

25. En s'appuyant sur l'initiative de l'Union européenne dénommée « Garantie européenne pour l'enfance », l'UNICEF s'associera au Ministère du travail et des affaires sociales pour élaborer un cadre juridique et normatif pour toutes les formes de prise en charge familiale et communautaire, y compris le placement en famille d'accueil et dans les petites structures d'accueil. L'UNICEF encouragera les stratégies et programmes nationaux visant à accélérer la désinstitutionalisation, notamment la conversion des grandes structures d'accueil en modèles de prise en charge communautaire. Le renforcement des capacités des travailleurs des services sociaux et le système de prise en charge de cas seront essentiels pour fournir un soutien communautaire de qualité aux enfants et à leurs pourvoyeurs de soins. L'UNICEF aidera le Ministère de la justice à déterminer si le système est adapté aux enfants, en mettant l'accent sur les garçons et les filles en contact avec la loi, pour une prise de mesures en connaissance de cause (objectif de développement durable n° 16). Parallèlement, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités en matière de méthodes judiciaires adaptées aux enfants pour tous les secteurs qui sont en contact avec les enfants et les familles dans le cadre des procédures judiciaires.

26. L'UNICEF travaillera en collaboration avec le Ministère du travail et des affaires sociales pour promouvoir un système de protection de l'enfance efficace et intégré, ainsi que des initiatives législatives consacrées à la question. En s'appuyant sur la collaboration fructueuse avec le Secrétariat général chargé de la politique démographique et familiale et de l'égalité des genres, l'organisme contribuera à la production de données complètes sur la violence, la négligence et la discrimination touchant les enfants, en orientant le débat public et en apportant son concours pour un consensus sur les priorités urgentes en matière de protection de l'enfance. Les initiatives de communication pour le développement et de changement social et comportemental de l'UNICEF seront axées sur la promotion de la non-tolérance de la violence, y compris les violences fondées sur le genre à l'encontre des enfants et des femmes.

27. En s'appuyant sur son expérience de l'action humanitaire en Grèce, l'UNICEF continuera à s'attaquer aux menaces à la protection de l'enfance qui pèsent sur les enfants réfugiés et migrants (avec une attention particulière pour les enfants demandeurs d'asile non accompagnés), ainsi que les garçons et filles roms, en renforçant progressivement les liens avec le système national de protection de l'enfance.

28. Grâce à des données et des analyses actualisées, et à l'amélioration des services sociaux communautaires, l'UNICEF et ses partenaires pourront définir des points d'entrée pour éliminer les risques liés à la protection des enfants en ligne et aux troubles mentaux.

Autonomisation des jeunes

29. La vision à long terme du changement est la suivante : d'ici à 2026, les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru à un enseignement de qualité, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi, et sont en mesure de participer à tous les aspects de la société et de réaliser pleinement leur potentiel. Cette composante du programme est axée sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : a) la planification, la mise en œuvre de politiques consacrées aux jeunes, qui soient inclusives et qui tiennent compte des questions de genre, et le suivi de ces politiques ; b) l'autonomisation des jeunes en vue de leur donner les moyens de devenir des citoyens actifs dans leurs communautés et des membres de la société qui s'engagent ; c) l'augmentation de leurs chances de se former et d'appliquer leurs compétences.

30. En coopération avec le Ministère de l'éducation et des affaires religieuses et son Secrétariat général chargé de l'enseignement professionnel, de la formation, de l'apprentissage tout au long de la vie et de la jeunesse, l'UNICEF contribuera à la mise à jour du cadre stratégique national pour l'autonomisation des jeunes (2017-2027) en communiquant les points de vue des jeunes sur les obstacles à l'inclusion sociale, à l'équité et à la citoyenneté active, y compris ceux liés au genre, et en tenant compte de la vision exposée dans la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2019-2027. Il plaidera pour un plan d'action et un cadre de suivi y relatifs afin peser sur la prise d'engagements en faveur des jeunes dans les politiques sectorielles, assortis de financement. En collaboration avec des organisations de jeunes comme le Hellenic National Youth Council, l'UNICEF encouragera les débats publics sur les questions relatives à la jeunesse, notamment l'équité, l'inclusion et le genre.

31. L'UNICEF échangera avec de jeunes citoyens de différents milieux socioéconomiques via des plateformes de communication comme La voix des jeunes et U-Report. En s'appuyant sur les enseignements tirés de son expérience de l'Initiative des villes amies des enfants, l'UNICEF contribuera à la création de conseils de jeunes dans les municipalités conformément aux dispositions existantes en matière de gouvernance locale afin de systématiser le rôle d'agent(e)s de changement des filles et des garçons. Il mettra en place un conseil consultatif de la jeunesse pour répercuter les suggestions des jeunes concernant les programmes de l'organisation. Les partenariats avec les organisations et réseaux dirigés par des jeunes seront renforcés afin d'encourager ces derniers à s'intéresser à des questions d'importance sociale croissante, notamment les changements climatiques, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, la santé sexuelle et procréative, la cyberdépendance et la cyberviolence fondée sur le genre.

32. En collaboration avec le Ministère du travail et des affaires sociales et son Secrétariat général chargé de la solidarité sociale et de la lutte contre la pauvreté, le Ministère de l'éducation et des affaires religieuses et son Secrétariat général chargé de l'enseignement professionnel, de la formation, de l'apprentissage tout au long de la vie et de la jeunesse, et la Greek Manpower Employment Organization, l'UNICEF contribuera à l'élaboration de programmes de perfectionnement des compétences et de préparation à l'emploi tenant compte des questions de genre, notamment ceux qui sont spécialement adaptés aux personnes déscolarisées et sans emploi ni formation (objectifs de développement durable n° 8). Les compétences vertes et numériques seront mises en avant conformément à la Stratégie européenne en matière de compétences (2020-2025) et l'autonomisation des adolescentes sera encouragée, l'accent étant mis sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, le numérique et l'entrepreneuriat social, conformément au Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des genres (2022-2025). Des moyens de financement novateurs,

destinés à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et l'enseignement de la seconde chance, seront étudiés. Des programmes éducatifs et d'orientation vers l'entrepreneuriat seront expérimentés, en étroite collaboration avec le secteur privé, et les possibilités de placement pour les jeunes seront élargies, conformément au partenariat « Génération sans limites » et à l'initiative de l'Union européenne en matière de garantie pour l'enfance et la jeunesse.

Tableau budgétaire récapitulatif

Composante du programme	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Politique sociale et suivi des droits de l'enfant	0	8 433	8 433
Enseignement de qualité pour tous et éducation inclusive	0	39 355	39 355
Protection de l'enfance	0	32 327	32 327
Autonomisation des jeunes	0	35 138	35 138
Efficacité du programme	0	11 567	11 567
Total	0	126 820	126 820

Administration du programme et gestion des risques

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution que l'UNICEF compte apporter aux résultats nationaux relatifs aux enfants et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays et aux partenariats sont énoncées dans les politiques et procédures.

34. L'UNICEF suppose que l'engagement de la Grèce en faveur des droits de l'enfant sera encore renforcé du fait de l'adoption des diverses stratégies de l'Union européenne relatives aux enfants et aux jeunes, et des dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant. L'organisation s'attachera à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des partenaires non gouvernementaux en matière d'exécution de programme, et continuera d'appliquer l'approche harmonisée sur les transferts en espèces. Des examens annuels du programme, codirigés par l'UNICEF et le Ministère de la justice, permettront de suivre les progrès dans l'exécution du programme et la mobilisation des ressources afin de contrôler les réalisations, d'analyser les contraintes et de définir les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité du programme.

35. Les efforts de collecte de fonds du programme seront concentrés vers : a) les contributions du secteur privé, ainsi que les contributions philanthropiques et individuelles ; b) les canaux de financement rattachés à l'Union européenne ; c) les solutions de financement mixte, les investissements à impact social et les garanties d'emprunt qui complètent le marché mondial relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance. Cette mobilisation de ressources, qui devrait s'intensifier chaque année, portera essentiellement sur l'exploitation des financements au moyen de vastes partenariats et de nouveaux mécanismes de financement visant à renforcer les systèmes nationaux au service des enfants.

L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des finances pour contrôler l'effet de levier des ressources et combler les écarts financiers.

36. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a accentué d'autres risques pesant sur la réussite de l'exécution du programme, à savoir : a) l'insuffisance des dépenses publiques consacrées aux enfants et aux familles pour soutenir les réformes du secteur social et étendre la portée des innovations ; b) l'éparpillement des efforts et l'insuffisance des capacités de planification politique, qui compromettent la qualité et la durabilité des résultats obtenus ; c) les remaniements des équipes dirigeantes et les mouvements du personnel technique des ministères de tutelle, qui risquent de retarder ou de perturber l'exécution du programme ; d) l'incapacité à trouver une solution à l'augmentation des flux migratoires et à l'évolution de la situation humanitaire régionale ; e) les mauvais résultats de la Grèce en matière d'égalité des genres, notamment pour ce qui est de l'emploi et du temps consacré aux soins et aux activités sociales.

37. Ces risques seront atténués en prenant les mesures suivantes : a) surveiller les effets concrets des dépenses consacrées aux enfants et aux familles, tout en tirant parti des ressources provenant du secteur privé et des canaux de financement novateurs ; b) renforcer les capacités nationales en matière de planification à long terme, d'élaboration de politiques et de coordination intersectorielle ; c) privilégier le développement de mécanismes institutionnels comme base de la continuité de l'action ; d) travailler avec les partenaires nationaux sur la programmation tenant compte des risques, la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions.

Suivi et évaluation

38. Sur la base du protocole d'accord avec ELSTAT, l'UNICEF soutiendra les efforts visant à renforcer la collecte, l'accessibilité et l'utilisation des données sur les enfants, ventilées de manière à mettre en évidence les inégalités, notamment en tenant compte des questions de genre dans l'analyse des obstacles et l'élaboration des programmes. Une alliance de données sera établie avec les autorités gouvernementales ainsi qu'avec la société civile, le monde universitaire, ELSTAT, la Médiatrice adjointe pour les droits de l'enfant, d'autres organismes des Nations Unies, des entités de l'Union européenne et le secteur privé, afin de stimuler la production de données et l'échange de bonnes pratiques.

39. Les résultats du programme de pays seront contrôlés à l'aide d'indicateurs standard nationaux et de l'UNICEF, le suivi des composantes étant intégré dans les accords de partenariat et de coopération, les visites conjointes de contrôle des programmes et les autres mécanismes institutionnels établis. Le suivi sera assorti de données ventilées par sexe et par âge, ainsi que par questions se rapportant directement aux filles et aux femmes.

40. En collaboration avec le Ministère de la justice et du travail, et celui des affaires sociales, l'UNICEF, en tant que nouveau membre du Mécanisme national pour les droits de l'enfant, évaluera la mise en œuvre du Plan d'action national pour les droits de l'enfant, la réforme sur la désinstitutionalisation et tous les programmes de coopération du pays (mars 2022-décembre 2026), afin de consigner les enseignements tirés et d'en tenir compte dans l'élaboration des politiques et des programmes. Une analyse des effets de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises sur les enfants et leurs familles fera partie des évaluations pour que ces facteurs soient pris en compte dans l'adaptation des programmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Grèce et l'UNICEF, mars 2022-décembre 2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 4, 7 à 10, 12 à 31, 34 à 37, 40 à 42

Priorités nationales : Stratégie nationale pour une croissance durable et équitable à l'horizon 2030, Plan d'action national sur les droits de l'enfant

Objectifs de développement durable : 1, 4, 5, 8, 16

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)		
						RO	AR	Total
Sans objet	1. D'ici à 2026, les enfants et les jeunes, en particulier les plus marginalisés, bénéficient progressivement de politiques de protection sociale axées sur l'équité et inclusives, et des mécanismes de financement novateurs sont mis en place, sur la base de données fiables, et adoptés aux niveaux national et infranational, au profit des enfants.	Enfants exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale, données ventilées par sexe (objectif de développement durable 1.2.2 et indicateur de résultat phare IND0000505 de l'UNICEF pour la région Europe et Asie centrale) NR : 30,5 % (2019) NC : 17 % (2026) Intégration d'engagements mesurables sur les droits de l'enfant dans les documents de planification nationaux NR : Partiellement (2021) NC : Complètement (2025) Niveau d'établissement du mécanisme permanent de coordination des droits de l'enfant (indicateur standard IND0000513 de l'UNICEF)	Statistiques et lois nationales, rapports du Ministère du travail et des affaires sociales, du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la justice, autorités infranationales	1.1. Renforcement capacités nationales et locales en matière de planification et de mise en œuvre des politiques de protection sociale adaptées aux enfants, qui ciblent explicitement la pauvreté touchant les enfants et l'exclusion de ceux-ci. 1.2. Renforcement des capacités nationales et locales à mobiliser des investissements publics et privés en faveur des enfants.	Ministère de la justice, Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, Ministère chargé des questions de migration et d'asile, Ministère de la santé, bureau du Médiateur, Hellenic Statistical Authority (ELSTAT), organisations de la société civile, autorités régionales et municipales	0	8 433	8 433

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		<p>NR : Faible (niveau 1) (2020) NC : Établi (niveau 3) (2026)</p> <p>Une approche fondée sur les droits de l'enfant en matière de budgétisation et d'allocations budgétaires est élaborée pour les enfants, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, y compris un plan qui garantit la durabilité des services financés par des sources extérieures</p> <p>NR : Non (2020) NC : Oui (2026)</p> <p>Prévalence de l'obésité ou du surpoids chez les enfants âgés de 2 à 14 ans</p> <p>NR : 37,5 % (2019) NC : 24,5 % (2024)</p>		1.3. Amélioration du système national de suivi des droits de l'enfant en vue d'éclairer les politiques axées sur l'équité et suivre les progrès accomplis dans le cadre des engagements pris au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la réalisation des objectifs de développement durable.				
Sans objet	2. D'ici à 2026, tous les enfants en Grèce, en particulier les plus vulnérables (issus de milieux socioéconomiques défavorisés, handicapés, issus de familles de réfugiés et de migrants, issus des communautés roms), garçons et	<p>Résultats nationaux au Programme international pour le suivi des acquis des élèves chez les jeunes de 15 ans (objectif de développement durable 4.1.1)</p> <p>NR : 453,3 % (2018) NC : 525,6 (2025)</p> <p>Pourcentage d'élèves se situant dans le quart inférieur de l'indice du Programme international pour le suivi des acquis des élèves relatif au statut économique, social et culturel en Grèce et se situant</p>	Ministère de l'éducation et des affaires religieuses, base de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves	2.1 Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de politiques éducatives cohérentes, axées sur l'équité et fondées sur des données probantes, soutenues par des mécanismes efficaces de mise en	Ministère de l'éducation et des affaires religieuses, Institut de politique éducative, Confédération nationale des personnes handicapées, collectivités locales, responsables d'établissements	0	39 355	39 355

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						RO	AR	Total
	filles, bénéficient d'un accès équitable à un enseignement de qualité et à une éducation inclusive pour pouvoir obtenir de bons résultats d'apprentissage et développer pleinement leurs aptitudes et compétences.	<p>dans le quart supérieur des élèves à l'échelle mondiale, après prise en compte du statut socioéconomique, ventilé par sexe (objectif de développement durable 4.5.1)</p> <p>NR : 19,53 % (2018) NC : 46,6 (2025)</p> <p>Pourcentage d'enfants réfugiés et migrants inscrits dans un établissement d'éducation formelle, ventilé par sexe (objectif de développement durable 4.5.1 et indicateurs de résultat phare IND0000323, IND0000322 et IND0019904 de l'UNICEF pour la région Europe et Asie centrale)</p> <p>NR : 42 (2020) NC : 100 (2026)</p> <p>Pourcentage d'enfants issus de la communauté rom inscrits dans un établissement d'éducation formelle, ventilé par sexe (objectif de développement durable 4.5.1 et indicateurs phare IND0000323, IND0000322 et IND0019904 de l'UNICEF pour la région Europe et Asie centrale)</p> <p>NR : 57 (2018) NC : 100 (2026)</p>		<p>œuvre, de suivi et d'assurance qualité.</p> <p>2.2 Dans les zones cibles, les capacités des écoles, des établissements préscolaires ou jardins d'enfants, des municipalités et des autres parties prenantes sont renforcées, afin de leur permettre d'appliquer et répandre des solutions personnalisées qui garantissent à tous les enfants l'accès à un enseignement de qualité et doté de ressources suffisantes.</p> <p>2.3 Des initiatives de communication sont élaborées et mises en œuvre pour lutter contre les attitudes sociales aux niveaux familial, communautaire et institutionnel qui empêchent</p>				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				l'adoption d'approches équitables et inclusives dans l'éducation.				
Sans objet	3. D'ici à 2026, tous les garçons et les filles en Grèce, y compris les enfants réfugiés et migrants, sont mieux protégés contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation et bénéficient d'un meilleur accès à des services de protection de l'enfance équitables et qui sont dotés de ressources suffisantes et durables, à une protection de remplacement et à un système judiciaire adapté aux enfants.	<p>Enfants (0-17 ans) âgés de 0 à 17 ans placés en institution, données ventilées par sexe (indicateur de résultat phare IND0019310 de l'UNICEF pour la région Europe et Asie centrale)</p> <p>NR : 1 700 (2020) NC : 0 (2026)</p> <p>Adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale de désinstitutionalisation et d'un mécanisme de transition</p> <p>NR : Partiellement (2020) NC : Complètement (2026)</p> <p>L'aide à l'autonomie de vie est introduite comme forme de prise en charge communautaire standard pour les enfants non accompagnés originaires de pays tiers et les enfants nés en Grèce sans protection parentale</p> <p>NR : Partiellement (2020) NC : Complètement (2026)</p> <p>Pourcentage de fonctionnaires du système judiciaire qui sont en contact avec des enfants et qui</p>	Statistiques nationales, Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, rapports de l'UNICEF	<p>3.1 Renforcement des capacités nationales en matière de mise en œuvre des réformes des systèmes de garde d'enfants qui favorisent les formes de prise en charge familiale et communautaire, améliorent la protection pour prévenir l'institutionnalisation et renforcent les services sociaux destinés aux enfants et aux familles.</p> <p>3.2 Renforcement des capacités professionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques judiciaires adaptées aux enfants, qui</p>	Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de l'éducation et des affaires religieuses, Ministère de la santé, Ministère chargé des questions de migration et d'asile, Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés, collectivités locales, bureau du Médiateur, organisations de la société civile	0	32 327	32 327

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>appliquent des approches et des pratiques adaptées aux enfants grâce à une formation continue</p> <p>NR : 0 (2020) NC : 100 (2026)</p> <p>Réduction du nombre d'enfants exposés à des comportements violents enregistré l'année écoulée</p> <p>NR : 69% (psychologique), 46% (physique) (2018)^a NC : 35% (psychologique), 23% (physique) (2026)^b</p> <p>Les cas de violence contre les enfants sont de plus en plus signalés grâce au renforcement des capacités des professionnels, à l'accessibilité des services et à la sensibilisation</p> <p>NR : 10 % de cas signalés (2020) NC : 50 % de cas signalés (2026)^c</p>		<p>protègent efficacement les droits de tous les enfants en contact avec la loi.</p> <p>3.3 Les conseils techniques de l'UNICEF sont pris en compte dans la définition des principaux éléments conceptuels, juridiques, normatifs, budgétaires et opérationnels du futur système global de protection de l'enfance en Grèce, qui permettra de prévenir toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence, et de lutter contre ces</p>				

^a George Nikolaidis et consorts, « Lifetime and past-year prevalence of children's exposure to violence in 9 Balkan countries: the BECAN study », *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health* (2017). Cette enquête a porté sur la population scolarisée des enfants âgés de 11, 13 et 16 ans dans neuf pays, dont la Grèce. Une enquête nationale devrait être prévue en Grèce, dans le cadre de laquelle on évaluerait la violence dans un groupe d'âge plus large afin de mettre à jour le niveau de référence.

^b Divers facteurs peuvent influencer sur la prévalence de la violence au fil du temps, notamment les efforts et les initiatives entrepris par l'UNICEF, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics.

^c Les cas violence sont rarement signalés ; l'augmentation du nombre de cas signalés est en corrélation avec l'accroissement de la confiance dans le système judiciaire et dans les garanties d'une procédure régulière.

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				fléaux, de mettre en place des mesures efficaces de protection tenant compte de l'égalité des genres, et de trouver rapidement une solution aux flux de réfugiés et de migrants ou à d'autres urgences humanitaires.				
Sans objet	4. D'ici à 2026, les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont un accès accru à un enseignement de qualité, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi, et sont en mesure d'appliquer leurs compétences et de participer à tous les aspects de la société et de réaliser leurs droits.	<p>Pourcentage de personnes déscolarisées et sans emploi ni formation âgées de 15 à 29 ans (objectif de développement durable 8.6.1 et indicateur standard IND0000422 de l'UNICEF)</p> <p>NR : 17,7 (2019) NC : 10,0 (2026)</p> <p>Existence d'un système renforcé, y compris des plateformes de dialogue, pour la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux local, régional et national (indicateur de résultat phare IND0001606 de l'UNICEF pour la région Europe et Asie centrale).</p> <p>NR : Partiellement (2020) NC : Complètement (2026)</p>	Statistiques nationales, Ministère de l'éducation et des affaires religieuses, Secrétariat général chargé de la formation tout au long de la vie et de la jeunesse	<p>4.1 Renforcement des capacités des autorités gouvernementales et des collectivités locales en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des politiques relatives à la jeunesse qui sont inclusives et qui visent explicitement à remédier aux inégalités touchant les plus marginalisés.</p> <p>4.2 Les plateformes existantes et nouvelles offrent des possibilités accrues</p>	Ministère de l'éducation, Secrétariat général chargé de la formation tout au long de la vie et de la jeunesse, Ministère du travail et des affaires sociales, Secrétariat général chargé de la solidarité sociale, Greek Manpower Employment Organization, collectivités locales, organisations de la société civile, organisations de jeunes	0	35 138	35 138

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>de mieux faire entendre la voix des jeunes et donnent à ces derniers les moyens de collaborer et de s'engager en tant que participants actifs dans leurs communautés et leur société.</p> <p>4.3 Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes d'enseignement et de formation qui favorisent les aptitudes et les compétences professionnelles, numériques, vertes et entrepreneuriales chez les jeunes, conformément aux exigences du marché de l'emploi moderne.</p>				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Sans objet	5. Efficacité accrue du programme					0	11 567	11 567
Montant total des ressources						0	126 820	126 820